



SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOMAGNE

### COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 2 FEVRIER 2021

**Etaient présents :**

Patrice SUAREZ, Christian MANABERA, Karine MONGE, Patrice CASSE, , Florence CHEBASSIER, Martine CAMBIER, Odile BORDES, Alexandra LEROY, Jessica DARROUX, Murielle FAURE, Serge PIVETTA, Marie SEUBE, René CARPENTIER, Carole BELLIER, Michel L'HER, Eliane GIORDANO, Thierry BROQUA, Véronique DE STEFANI, Max ROUMAT, Benjamin VERGNES, Karine JACKSON, Lionel POUTEAU, Alain MAGNAUT, Sébastien LANNES, Kathy SCHWEITZER, Thierry MANISSOL, Valérie MAUREL, Denise GOULARD, Alain FREZOULS, Nicole ARDOIN, Marie-Sophie MASSES, Daniel GOBATTO, Francis BARELLA, Pierrette LESCURE, Sabah MERZAK, Frédéric GARDEIL.

**Etaient absents ou excusés :**

Antoine COURNOT, Nadine LABORIE, , Maryse COURGUES, Christophe TERNIER, Marie Laure PEYRABELLE, Sébastien BIASOLO, Jean Jacques SANGALLI, Jean-Pierre BARRIEU, Philippe STARCK, Brigitte LAURENTIE-ROUX, Jean-Charles GUIRAUT, Pierre SCUDELARRO, Cornelis MIJNSBERGEN, Dominique GONELLA, Alain POMARES, Jean Claude MARTINELLI, Pétra FORZY, Pierre PELLEFIGUE, Danièle GUILBERT, David COLLEONI, Alexandre RINSANT, Philippe BATTISTON, Yannick DELEMASURE, Roland MARAGNON.

Le Président rappelle qu'en application des dispositions prévues par la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 le Comité Syndical a approuvé en séance du 3 novembre 2020 les modalités d'organisation de réunions prévoyant les modalités d'identification des participants. A ce titre, le Président procède à l'appel nominal des membres présents.

Le quorum étant atteint, Patrice SUAREZ ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

## **Approbation du Compte rendu de la séance du 3 novembre 2020**

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 3 novembre 2020.  
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente.

## **Règlement Intérieur du SIDEL**

Nadine de GRENIER rappelle aux membres présents que suite au renouvellement de l'organe délibérant en date du 25 août 2020, le règlement intérieur remis à chaque membre et faisant état du fonctionnement interne du Comité Syndical doit être actualisé et soumis au vote.

Lecture est faite de ce règlement intérieur qui est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

## **Modification du Tableau des emplois**

Céline ADAM explique aux membres présents qu'il est nécessaire de recruter un agent administratif à temps plein compte tenu de la charge de travail que représente l'accueil du public et la gestion administrative des syndicats. Elle précise que les missions de cet agent seront accomplies sur les 3 syndicats. Une convention de mise à disposition sera établie entre les deux autres collectivités et le SIDEL et une partie de sa rémunération sera reversée au SIDEL par le SIVOM et le SIAEP.

Compte tenu de ces éléments, Patrice SUAREZ propose au Comité Syndical de se prononcer sur le nouveau tableau des emplois remis à chaque membre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois.

## **Débat d'Orientations Budgétaires**

Le Président rappelle que le DOB est, pour les communes de 3500 habitants et plus ou pour leurs établissements publics, une obligation réglementaire encadrée par la Loi (article L 2312 - 1 du code des Collectivités Territoriales). Il est destiné à débattre des orientations générales du budget de l'exercice, des caractéristiques et de l'évolution de l'endettement de la Collectivité ainsi que des engagements envisagés.

Nadine de GRENIER rappelle aux membres présents que le SIDEL n'a, à ce jour, aucune charge financière et qu'aucun recours à l'emprunt n'est prévu sur le prochain exercice.

Les dépenses de fonctionnement à prévoir pour l'année 2021 sont évaluées à 2 799 700 € Elles se répartissent de la façon suivante :

- 483 600 € aux charges à caractère général (17 %) ;
- 1 260 000 € affectés au coût de traitement (Trigone), soit 45 % du budget ;
- 712 000 € aux charges de personnel (25 %) ;
- 50 900 € aux charges de gestion courante (2 %) ;
- 162 100 € aux amortissements (6 %) ;
- 51 100 € aux dépenses imprévues (2 %) ;
- 80 000 € au virement à la section d'investissement (3 %).

Pour 2021, il est prévu le remplacement de l'unité de traitement des eaux de lavage des camions, le réaménagement de l'aire de lavage ainsi que la réfection de la voirie du parking du SIDEL. Ces dépenses, d'un montant total estimé à environ 140 000 € TTC seront inscrites au chapitre 011 du BP 2021 occasionnant ainsi une augmentation significative du chapitre « charges à caractères général » par rapport aux dépenses réalisées en 2020.

Néanmoins, ces dépenses de fonctionnement sont éligibles au FCTVA.

Thierry MANISSOL indique qu'à son sens, cette dépense ne revêt pas un caractère d'urgence et que ces travaux auraient pu être programmés ultérieurement. Céline ADAM répond que la voirie du parking est défectueuse depuis plusieurs années. Si les travaux ne sont pas réalisés rapidement, ils coûteront plus chers demain.

Daniel GOBATTO confirme qu'il existe un problème de structure sur le parking car la couche de pierre sous le bitume n'est pas identique partout. Ainsi, la détérioration de la voirie s'intensifie au fil du temps et plus les travaux seront retardés, plus le coût des réparations sera élevé. Daniel GOBATTO ajoute que ces travaux intègrent également la mise aux normes du séparateur débourbeur (à hydrocarbures) car une mise en conformité devient nécessaire en cas de contrôle. L'ensemble des travaux fait l'objet d'un seul appel d'offres de façon à réduire les coûts.

Patrice SUAREZ approuve les propos de Daniel GOBATTO.

Nicole ARDOUIN demande s'il ne serait pas possible d'étaler la dépense sur deux exercices et de démarrer les travaux en fin d'année.

Céline ADAM répond que pour des raisons techniques les travaux de ce type ne sont pas réalisés en hiver et doivent démarrer au printemps. Elle ajoute que ces travaux avaient déjà été prévus et approuvés sur l'exercice 2020 mais qu'ils n'ont pu être réalisés en raison de la crise sanitaire. Le marché a donc été lancé et la commission d'Appel d'Offres a retenu la Société Routière des Pyrénées STPAG pour réaliser le projet.

Nadine de GRENIER poursuit la présentation des charges prévisionnelles liées à la contribution versée à TRIGONE pour le traitement des déchets. Elle indique qu'elle est basée sur une hausse annoncée de 1.50 € HT /habitant et de 12.00 € HT/tonne de déchets enfouis, soit une augmentation de 127 000 € TTC par rapport à l'exercice 2020. Les tonnages des collectes de notre territoire sur l'année 2020 n'ayant pas encore été communiqués, seule une estimation a permis d'établir cette prévision.

Le Président précise que le coût du traitement des déchets va subir une hausse significative dans les prochaines années.

la TGAP de 31 €/tonne va atteindre 65 €/tonne de déchets enfouis en 2025.

Les charges de personnel (déductions faites des atténuations) tiennent compte du recrutement à temps plein de l'agent administratif pour améliorer l'organisation des services.

**Les recettes de fonctionnement** proviennent à 80% des prévisions budgétaires de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour un montant estimé à 2 256 K€ dont le taux proposé est porté à 12.40 % contre 11.40 % afin de couvrir la hausse des dépenses afférentes au traitement.

Les autres recettes globales (hors TEOM) proviennent :

- Du FCTVA sur les dépenses 2019 (48 900 €) ;
- Des atténuations de charges (estimées à 45 000 €) ;
- Des produits divers (35 000 €) ;

- Du produit de la redevance spéciale (51 000 €) ;
- Des amortissements (162 100 €) ;
- De la TIPCE (6 000 €) ;
- Des participations des autres syndicats (6 000 €) ;
- Des subventions attendues relatives à l'étude préalable à la mise en place d'une tarification incitative (21 000 €).

**Pour les dépenses d'investissement**, il est proposé les opérations suivantes :

- Financement de l'étude sur la mise en place d'une tarification incitative : 50 000 € (dont 20 000 € de restes à réaliser et 30 000 € pour l'accompagnement à une éventuelle mise en place) ;
  - Aménagement des bâtiments, matériel et outillage, matériel de collecte : 195 500 € ;
  - Renouvellement d'une benne à ordures ménagères : 200 000 €.
- Soit un total de 445 500 €.

Nadine de GRENIER indique que les résultats positifs des exercices antérieurs permettront de financer les investissements prévus sans recours à l'emprunt.

Thierry MANISSOL indique que l'augmentation de la TEOM est annoncée mais qu'il n'est pas fait état d'un équilibre budgétaire.

Le Président répond qu'il s'agit lors de ce débat de définir des prévisions budgétaires et que le budget sera établi en équilibre en fonction des éléments présentés et du vote du taux de la taxe. Ce taux proposé a été calculé pour couvrir l'augmentation des dépenses de traitement.

Nicole ARDOUIN précise que compte tenu des charges qui pèsent sur les ménages il serait préférable d'emprunter pour couvrir les dépenses plutôt que de recourir à une augmentation des impôts.

Patrice SUAREZ répond que dans le cas où les Elus approuveraient le passage à la tarification incitative, les investissements seraient considérables et nécessiteraient un recours à l'emprunt. Il paraît donc judicieux de ne pas s'endetter aujourd'hui. Le Président ajoute que le taux de la TEOM n'a pas été modifié depuis 2016 et que le SIDEL ne peut pas continuer à puiser dans ses réserves.

René CARPENTIER approuve les propos du Président et précise qu'il ne serait pas raisonnable de ne pas prendre en considération l'augmentation de la TGAP qui est une taxe nationale pour ensuite être dans l'obligation d'appliquer une hausse d'une façon démesurée.

Le Président précise que le montant moyen par foyer de la TEOM s'élève à 150 €/an. L'augmentation proposée s'élève donc à 15€/an par foyer.

Aucune autre proposition de modification n'a été énoncée lors de ce débat.

### **Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Au terme du DOB et afin de réaliser au plus juste le BP 2021, Patrice SUAREZ propose de porter le taux de la TEOM à 12.40 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte, à la majorité avec 8 absentions cette proposition.

## **Choix des scénarii à retenir pour la phase 2 de l'étude préalable à la mise en place d'une tarification incitative**

Le Président présente les différents scénarii proposés par le Bureau d'Etudes INDIGGO et indique qu'il convient d'en retenir au maximum 3 pour la suite de l'étude. Il explique que ces scénarii seront étudiés dans le détail et présentés ensuite à l'ensemble des élus.

Céline ADAM détaille les différentes propositions du rapport. Elle explique que les usagers détiendraient un badge destiné à quantifier leurs déchets qui pourraient être déposés sur l'ensemble du territoire du SIDEL.

Pierrette LESCURE demande comment les tonnages et le litrage des bacs pourront être gérés sur les communes si les usagers sont autorisés à utiliser les contenants sur tout le territoire.

Céline ADAM répond que le gisement sera bien évidemment étudié en amont par le Bureau d'Etudes en fonction du nombre d'habitations dans chaque secteur.

Alexandra LEROY demande si la mise en place de ce système ne risque pas d'engendrer des dépôts sauvages. Patrice SUAREZ répond que les décharges sauvages existent déjà et qu'il faut continuer, par le biais du pouvoir de Police des Maires, d'y faire face. Il fait part aux membres présents de l'invitation du syndicat de à la réunion de bureau du 7 janvier qui a exposé son retour d'expérience sur la mise en place de la tarification incitative effective depuis 2015.

Patrice SUAREZ indique que lors de cette réunion, le Syndicat de Brives a précisé qu'il n'avait pas constaté beaucoup plus de dépôts sauvages que ceux qui existaient déjà auparavant.

Valérie MAUREL demande ce que veut dire le coûts SPGD. Céline ADAM répond que cette abréviation correspond au Service Public de Gestion des Déchets.

Thierry BROQUA demande si l'utilisation de badges aura un impact sur la diminution de la production de déchets. Le Président répond que c'est le moyen le plus efficace. Il ajoute que le Syndicat de Brives a quantifié une baisse de plus de 30 % de réduction de déchets enfouis.

Pierrette LESCURE demande si la mise en place du compostage et de la collecte de biodéchets n'a pas contribué à atteindre cet objectif. Céline ADAM répond que cela en fait partie et rappelle qu'Anaïs ARMENGOL a mis en place le compostage collectif et individuel au sein du territoire depuis plusieurs années.

Thierry BROQUA demande comment l'information sera diffusée sur ce changement de tarification. Patrice SUAREZ répond que la commission technique mise en place au sein du Comité va travailler sur ce sujet. Il ajoute que l'information sera faite en amont au sein des Mairies par les Elus du SIDEL. Il précise qu'au terme de l'étude et dans le cas d'une approbation par les membres du Comité Syndical il faudra 4 ou 5 années de travail pour que la mise en place de ce nouveau système aboutisse.

Il s'agit d'un travail très lourd.

Madame Sabah MERZAK demande si une comparaison de tarifs pourrait être faite par rapport à la TEOM. Céline ADAM répond que ces éléments seront donnés par le bureau d'Etudes INDIGGO dès que les scénarii à exploiter seront retenus. Le Président ajoute que le Syndicat de Brives a expliqué selon son retour d'expérience que certains usagers sont avantagés et d'autres pas. La production de déchets est payée par les

usagers proportionnellement à la quantité produite au même titre que l'eau ou l'électricité et il sera peut-être instauré une part fixe.

Patrice SUAREZ indique que lors de la réunion de bureau du 7 janvier dernier, les membres ont étudié les différents scénarii et ont choisi d'éliminer le scénario n° 1 b.

Le Président propose alors aux membres présents de retenir pour la phase 2 de l'étude les scénarii 1 a , 2 a et 2 b présentés et validés par les membres du bureau.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve ces propositions à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Patrice SUAREZ rappelle aux membres présents que plusieurs élus souhaitent avoir la possibilité de mettre en place une vidéosurveillance sur certains points de collecte sensibles. Il indique que Monsieur GONELLA, Maire de Marsolan a proposé de lancer un appel d'offres pour une commande groupée concernant la mise en place de cette installation.

Le SIDEL accompagnera les communes dans cette démarche. Il appartiendra toutefois aux communes de financer cette installation sur leur territoire.

Le Président explique que cette vidéosurveillance peut être mise en place sur un ou plusieurs points de regroupement de bacs destinés à recevoir les déchets ménagers.

Carole BELLIER indique que la commune de PESSOULENS est intéressée.

Le Président répond que les communes intéressées doivent se signaler en envoyant un mail à Céline ADAM.

Thierry BROQUA demande si dans le cadre de cette Mutualisation une Société pourra assurer la gestion de la surveillance des sites. Patrice SUAREZ répond que cela pourra être fait soit par une Société, soit par les Mairies.

Murielle FAURE demande si des supports de caméra doivent être prévus.

Florence CHEBASSIER précise que les conditions d'utilisation seront transmises par le SIDEL aux communes.

Anaïs ARMENGOL indique qu'elle n'a pas toutes les réponses des communes concernant le gisement de pneus à enlever sur leur territoire et invite les 30 communes concernées à lui communiquer les quantités afin d'organiser leur prise en charge.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

**Le Président, Patrice SUAREZ**

